

Boubrik, Rahal, « Pastoralisme nomade et tensions sociales au Sud du Maroc » *Revue Africaine des Sciences Humaines et Sociales*, n° 2, 2022, pp. 5-32

Pastoralisme nomade et tensions sociales au Sud du Maroc

Rahal Boubrik¹

Résumé : Cet article aborde les tensions engendrées par les mouvements des troupeaux des éleveurs nomades et la compétition autour des ressources naturelles. Nous étudions le cas des éleveurs nomades (*kassâba*) sahariens originaires du Sud-ouest marocain dans leur mobilité à la recherche des pâturages dans la région du Souss. Les déplacements de ces *kassâba* provoquent une situation conflictuelle entre les éleveurs d'une part et la population locale villageoise et montagnarde d'autre part. La circulation sur les territoires, l'usage des terres et de l'eau sont des raisons qui suscitent des tensions entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades au Maroc. Il s'agit d'étudier les causes et les formes de conflits entre ces deux catégories ainsi que l'instrumentalisation des tensions par les acteurs sociaux.

Mots-clefs : Maroc, Sahara, nomades, pastoralisme, conflit, Souss, éleveurs, tensions, sud du Maroc

Nomadic pastoralism and social tensions in southern Morocco

The present paper tackles the tensions generated by the movements of nomadic pastoralists' herds and competition over natural resources. The research particularly focuses on the case of the Moroccan south-west saharian nomadic pastoralists (Kassâba). In doing so, it sheds light on their mobility and search for pastures in the Souss region. The moves of the Kassâba group results in a conflict situation between the nomadic pastoralists on the one hand, and the local, village and mountain populations on the other hand. More particularly, the sources of tensions and conflicts between the sedentary and the nomadic groups in Morocco

¹ Professeur chercheur, Institut des études africaines, Université Mohammed V – Rabat

are the circulation in these territories as well as land and water use. The paper attempts to study both the causes of the conflict and the forms it takes as well as its instrumentalisation by the social actors.

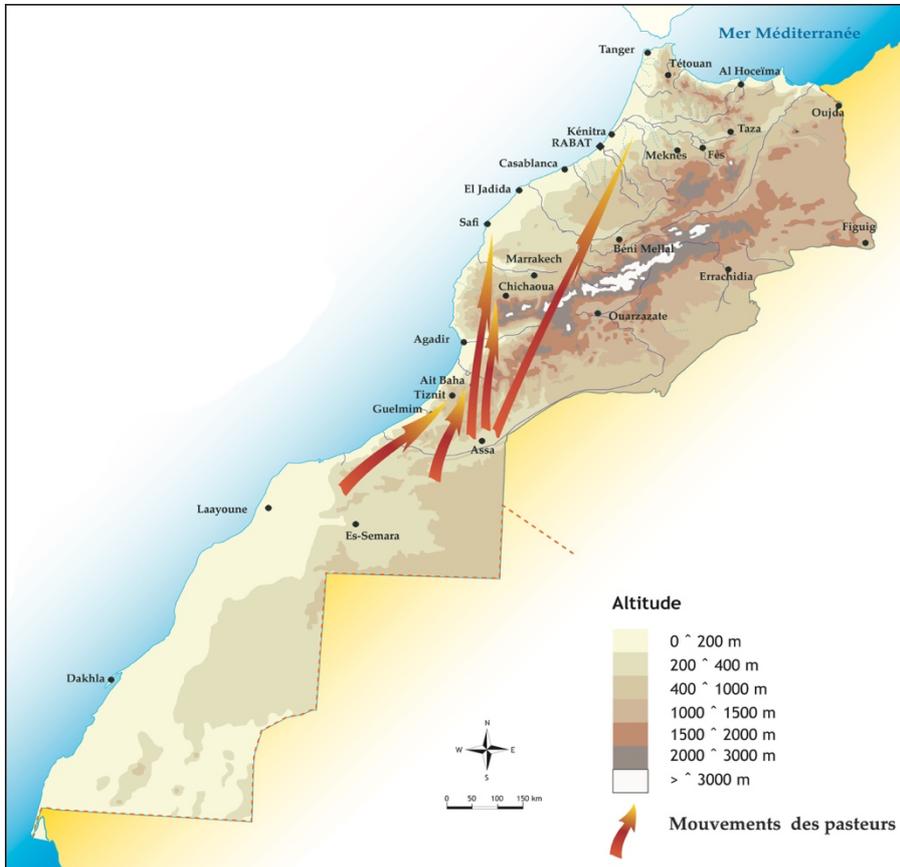
Key words: Morocco, Sahara, nomads, pastoralism, conflict, Souss, pastoralists, tensions, Southern Morocco

Nous appréhendons dans cet article² le contexte, la réalité et les causes des conflits qui mettent aux prises les éleveurs nomades et les sédentaires paysans dans le Sud marocain. Notre problématique est axée sur les conflits, la violence et les tensions engendrées à la suite aux mouvements des troupeaux sur des terrains agricoles et la compétition autour des ressources naturelles. Les conflits s'aggravent d'année en année menaçant la coexistence sociale (momentanément) dans certaines régions. Nous étudions le cas des éleveurs nomades originaires des provinces sahariennes au Sud-ouest marocain qui se déplaçaient vers des zones agricoles de la région de Souss. Il s'agit d'étudier les transformations profondes des relations traditionnelles entre nomade et paysans. Comment ces relations de complémentarité et de coopération en matière d'exploitation des ressources sont devenues des relations d'affrontement ? Comment la concurrence accélérée pour l'accès à des ressources, de plus en plus rares, a engendré des tensions entre les deux communautés de sédentaires et nomades ? Quelles sont les causes et les formes de tensions ainsi que les modalités de mobilisation « ethnico-identitaire » par les acteurs ? Quel rôle joue l'État dans la gestion des tensions pastorales ?

Nous avons adopté une méthode anthropologique d'enquête qualitative sur le terrain. Nous avons mené notre enquête auprès des différents acteurs de conflit : associations, familles d'éleveurs, représentants des populations, bergers, familles de paysan villageois, usagers, élus, collectivités locales, communes rurales, autorités préfectorales, services provinciaux de l'État, ministères de tutelle, acteurs directs et indirects. Les entretiens varient selon les cas : semi-directif et non directif. L'observation participante s'est imposée comme technique : sur le terrain à Souss et au cours des manifestations à Rabat et Casablanca. Les documents administratifs, les communiqués de presse, les textes des lois, les vidéos, les

² Cette étude a bénéficié de soutien financier de l'*Arab Council for the Social Sciences* et d'*Andrew W. Mellon Foundation* dans le cadre du Programme de bourses de recherche autour du thème « L'environnementalisme, l'appauvrissement et les mouvements de justice sociale : Perspectives interdisciplinaires ». Nous avons mené nos enquêtes de terrain durant l'année mai 2019 et février 2020 dans le sud marocain.

textes et les photographies véhiculés par les réseaux sociaux et les articles de presse papier et électronique furent objets de notre analyse.



1. Pastoralisme en mutation

Les conditions climatique, écologique, économique et géopolitique durant la deuxième moitié du vingtième siècle ont contribué au déclin du nomadisme traditionnel dans l'Ouest saharien (Maroc, Mauritanie ...). Une société, en majorité nomade dans le passé, s'est transformée rapidement en une société sédentaire³. Les nomades dans le Sahara

³ Boubrik, R., *De la tente à la ville. La société sahraouie et la fin du nomadisme*, La Croisée des Chemins, Casablanca, 2017.

atlantique sont devenus sédentaires⁴, mais certaines familles ont conservé une activité pastorale, d'autres ont repris des activités d'élevage après le cessez-le-feu en 1991 (entre le Maroc et le Front Polisario) et la pacification de certaines zones de nomadisme au Sahara. La région saharienne, qui était peuplée par des pasteurs nomades, compte maintenant une faible concentration de nomade (moins de 2%) : Tan-Tan, Es-Semara, Aousserd, Oued Ed-Dahab, Laâyoune. Elle enregistre les proportions les plus faibles au Maroc.⁵

Les nomades actuellement sont plus des éleveurs pastoraux (*kassâba*) que des nomades selon le mode de vie traditionnel. Le pastoralisme traditionnel a perdu ses bases sociales et physiques⁶. La mobilité du bétail et l'accès à des sites de pâturage et à des points d'eau sont devenus presque impossibles sauf dans des zones bien réduites comparées au passé, et même dans ces zones le risque des mines est grand (La guerre du Sahara). Les éleveurs qui pratiquent le pastoralisme dans cette zone désertique comptent plus sur les aides de l'État en aliments pour leurs animaux. Le ministère de l'Agriculture à travers ses différentes structures locales, provinciales fournit des fourrages aux éleveurs. Mais cette aide reste insuffisante et chaque année les éleveurs se plaignent de l'absence, le retard, ou la carence de l'assistance de l'État en la matière.

Nous ne pouvons pas comprendre les causes des conflits entre éleveurs nomades et agricultures sans connaître les transformations profondes dans le secteur de l'élevage au Sahara. Nous distinguons deux catégories des éleveurs nomades :

La première catégorie est apparue ces trois dernières décennies avec l'émergence d'éleveurs pastoraux - investisseurs impliqués dans un pastoralisme intensif et un mode de production pastoral mercantile. Grands propriétaires de cheptel camelin, ils sont en général des hauts fonctionnaires, des hommes d'affaires des officiers de l'armée, des parlementaires, des élus, des figures politiques, des notables tribaux, des personnes influentes, des grands commerçants. L'élevage camelin, comme l'a écrit P. Bonte, est devenu « un élevage d'entrepreneur »⁷. Ces

⁴ L'effectif de la population nomade au Maroc, d'après les données du recensement général de la population de 2014, est de 25274 personnes contre 68540 en 2004, soit une baisse de 63% (Haut-commissariat au plan, La population nomade au Maroc d'après les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014)

⁵ Haut-commissariat au plan, La population nomade au Maroc d'après les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014

⁶ Boubrik, R., (ed) *Tradition pastorales dans l'ouest saharien*, DTGSN, Rabat, 2014.

⁷ Bonnet, B., « Vulnérabilité pastorale et politiques publiques de sécurisation de la mobilité pastorale au Sahel », *Mondes en développement*, n° 164), 2013, pp. 71-91

entrepreneurs investissent généralement dans l'élevage camelin destiné à approvisionner le marché local des provinces de sud en viandes rouges camelines et lait de chamelle. Certains sont intégrés dans la production de bétail pour la filière de la viande pour le marché national. Ces propriétaires sont des citadins qui gèrent des entreprises d'élevage. Ils sont organisés en coopératives et associations. Le pastoralisme chamelier est adapté aux zones arides et semi-arides dans lesquelles les pâturages sont ouverts (libre accès). Certains de ces éleveurs pastoraux ont des stratégies de mobilité suivant les ressources des pâturages dans des régions agricoles de Souss situées vers le nord. Les troupeaux sont gardés par des bergers salariés. Nous constatons que dans les provinces sahariennes une présence plus accrue des bergers venus de la Mauritanie. Ces derniers ont conservé un savoir-faire pastoral qui n'existait plus dans ces provinces suite à la sédentarisation massive durant ces cinq dernières décennies.

La deuxième catégorie est constituée d'éleveurs nomades qui possèdent entre 500 et 1500 têtes. Ces propriétaires sont, en général, des éleveurs (*kassaba*) qui possèdent un cheptel important d'ovin. Ils sont des chefs de famille qui ont investi dans un capital mobile formé essentiellement de petits ruminants (ovins-caprins (Brebis en majorité)). Le cheptel destiné à la vente (boucherie) (*jlab*) suivant la demande de marché de la viande. Des races particulières de mouton dénommé *sardi* sont prisées. Des éleveurs alternent deux ou trois activités. Il y a des périodes où le même éleveur vend tout et se consacre à d'autres activités en attendant des années pluvieuses.

En réalité, les types de mobilité pastorale sont multiples et les profils des éleveurs sont aussi variés. Le type dominant actuellement dans le cas de notre étude est celui des éleveurs nomades producteurs - commerçants d'animaux. Ils vendent leurs bétails aux marchés locaux et nationaux à travers des circuits à la fois formels et informels. Dans leur majorité, ils nomadisent en famille ou seuls durant l'année dans leur espace tribal traditionnel ou généralement dans des provinces sahariennes (d'Oued Noun jusqu'au Rio d'Oro au sud). En revanche, durant la saison sèche et vu la raréfaction des ressources naturelles en pâturages et le manque d'eau (ou pendant les années de sécheresse), ces éleveurs dirigent leurs troupeaux vers la région riveraine de la plaine de Souss Massa⁸. A la déference de la première catégorie, ils se déplacent en général avec leurs troupeaux qui est leur principale ressource.

⁸ Restriction de la mobilité de troupeaux au Sahara par des zones militaires interdites, des contraintes géopolitiques des frontières, de l'insécurité (mur de défense et mines) et des réserves naturelles.

Ces deux catégories d'éleveurs nomades issus des provinces sahariennes au sud du Maroc sont dans une stratégie de mobilité à la recherche des pâturages dans la région de Souss. Le transport mécanique a remplacé les modes de mobilités pastorales traditionnels et le téléphone a pris la place de *bawwâh*⁹ d'autres fois. Dans ces nouvelles conditions, certains éleveurs poussent leurs troupeaux loin encore en direction du Haouz de Marrakech et la région de Rhamna, Doukala, Chaouia et jusqu'au Gharb (région Kenitra et Sidi Kacem et la plaine de Saiss, et l'orientale (voir carte). Avec les moyens de transport modernes, les éleveurs se déplacent dans tout le territoire national très loin de leur espace de nomadisme ancien. Le Sahara fait aussi l'objet de migration d'éleveurs venus de différentes régions du Maroc pour paître leur cheptel dans les régions de Tiris et Boujdour (Markallî) connues par leurs riches pâturages durant les années pluvieuses. En général, la mobilité dépend des fluctuations du climat, dès qu'une quantité importante de pluie tombe dans une région du Maroc nous assistons à une mobilité à l'échelle nationale. Les éleveurs, par tout au Maroc, changent de lieu à la recherche des pâturages. Le camion a bouleversé le mode de la mobilité et a facilité cette fluidité de mouvement : « au sein des systèmes pastoraux, on peut affirmer que l'arrivée du camion, de la camionnette, voire de la charrette pour les plus pauvres, a révolutionné les pratiques pastorales et les habitudes culturelles. Un nouveau rapport à l'espace s'est progressivement instauré, permettant d'explorer les parcours les plus éloignés »¹⁰. A la recherche des pâturages, les éleveurs nomades, issus de la région saharienne, chargent le bétail (ovins-caprins) dans des camions et s'acheminent vers les pâturages du Nord. Fini l'époque où les bergers poussent le bétail vers le nord, suivant les oueds, les points d'eau et les terrains de pâturage. Les parcours de

⁹ Dans le système de nomadisme traditionnel, dès que la pluie est annoncée, une personne (*bawwâh*) se met en route pour localiser et apprécier les promesses de pâturage.

¹⁰ Sur la question de pastoralisme et les mutations des société nomades au Maroc voir : Bourbouze, A., « Pastoralisme au Maghreb : la révolution silencieuse », *Revue Fourrages*, 161, 161, 2000, p. 3-21
 Bourbouze A. et El Aich A., « Gestion des parcours et des troupeaux en régions steppiques et réponse à l'aléa climatique », in *Livestock production and climatic uncertainty in the Mediterranean*, n° 94, 2000, pp. 307-319. Rachik, H., *Comment rester nomade*, Afrique Orient, Casablanca, 2000, 175 p. Skounti, A., *Le sang et le sol. Nomadisme et sédentarisation au Maroc*. les Ayt Merghad du Haut-Atlas oriental, Institut Royal de la Culture Amazighe, Rabat, 2012, 308 p. Mahdi, M., *Pastoralisme nomade au Sahara. Mercantilisme, survie et hédonisme*, Publications du Centre des études sahariennes, Rabat, 2014. Boubrik, R., *De la tente à la ville. La société sahraouie et la fin du nomadisme*, op. cit.

nomadisme n'obéissent plus aux axes traditionnels de mobilités. Ce n'est que lorsque le parcours est court que les bergers n'utilisent pas les transports mécaniques ou dans le cas de troupeaux de chameaux¹¹. Certains éleveurs sahariens se sont même installés dans les villes de Souss et se considèrent comme des locaux qui doivent être traités comme tel et non comme des étrangers à la région ou des nomades venus d'ailleurs. Ils ont acquis des maisons et des biens dans ces villes de Souss¹² tout en restant éleveurs, ils fractionnent le troupeau sur plusieurs unités, appelé *mrâh*, répartir sur de nombreux lieux afin de maîtriser le mouvement et l'approvisionnement en eaux et alimentation de bétail.

Nous sommes en face d'un phénomène nouveau. Il n'y a plus de lieu de départ pour certains éleveurs nomades. Tout au long de l'année, ils se déplacent à travers le pays à la recherche des pâturages sans retourner régulièrement à la région d'origine. Les propriétaires de cheptel se déplacent avec un nombre réduit de leur famille (les ménages pastoraux) et laissent les enfants en âge de scolarisation en ville avec leur mère ou un proche parent. Ils leur rendent visite périodiquement et passent le reste de l'année avec le bétail en mouvement. Ce mode pastoralisme en groupe domestique est de moins en moins pratiqué, l'importance de bétail dépasse les capacités du groupe domestique, sans parler des déplacements permanents par camion loin de l'espace pastoral tribal.

En ce qui concerne les grands propriétaires, ils vivent loin de bétail en confiant aux bergers salariés la responsabilité des animaux sous la tutelle d'un responsable qui assure le contrôle et l'approvisionnement des bergers en nourritures et en aliments complémentaires et en eau pour l'abreuvement du bétail en cas de besoin. Avec chaque troupeau, nous constatons que des moyens logistiques importants lui sont affectés : des voitures tout terrain et des citernes d'eau, des pompes à eau, des motos, des camions. Lorsque nous demandons à un éleveur d'où il venait, il restait perplexe un moment avant d'indiquer le lieu d'origine tribale et non de lieu de départ immédiat. A l'époque de nomadisme traditionnel précolonial, chaque famille nomadisait dans le territoire tribal, dans son aire de nomadisme, rares sont les moments où elle dépassait ses frontières, sinon selon des pactes coutumiers collectifs et temporaires avec les tribus d'accueil. Depuis l'apparition de la notion de l'individu comme citoyen d'une Nation qui a le droit de se déplacer là où il veut à l'intérieur du

¹¹ Les troupeaux de dromadaires parcourent des longues distances du Sahara vers Souss.

¹² La résidence dans la ville de Tiznit donne, en principe, droit aux éleveurs de bénéficier de l'aide (en aliment pour animaux) fournie par le ministre de l'agriculture sur place, sinon il faut retourner à la ville d'origine pour bénéficier de cet aide.

territoire de l'Etat, le mode de nomadisme a changé. Les éleveurs nomades justifient leur déplacement hors de leur territoire traditionnel par leur droit autant que citoyen. Ils considèrent ces espaces comme domaine public. L'État aussi gère l'espace pastoral comme territoire national. La transhumance est autorisée sur tout le territoire national à condition du respect de la propriété privée et la loi en vigueur. La notion de citoyen remplace en principe la notion de l'homme de tribu sur le plan officiel, et par conséquent, chacun a le droit (théoriquement) de paître son bétail partout dans le pays, tandis que dans le passé l'activité de nomadisme traditionnel était restreinte dans le territoire tribal (*trâb lqabila*) et chaque déplacement hors de cet espace est régulé par des pactes coutumiers entre groupes lignagers. Dans le passé, les déplacements étaient réguliers et coordonnés au niveau tribal, les nomades poursuivaient une transhumance saisonnière sans grand changement. Les liens sociaux étaient établis dans la durée entre populations. En revanche, aujourd'hui, une mutation s'est opérée dans le système du pastoralisme traditionnel. L'accès aux ressources pour la reproduction pastorale moderne nécessite une mobilité à grande échelle. Le modèle de transhumance a changé, la mobilité spatiale se déroule sur un territoire plus large détachant les éleveurs de leur territoire de nomadismes traditionnels. La mobilité peut être saisonnière entre des zones bien définies, mais pas souvent. Les éleveurs nomades suivent les pâturages selon un modèle qui varie d'année en année suivant la disponibilité de ces ressources. Le modèle de la transhumance traditionnelle où le déplacement régulier des troupeaux entre des points fixes n'est plus courant. La quasi majorité des éleveurs nomades engagés dans la transhumance vers la région de Souss sont issus de la province d'Assa-Zag, précisément de la tribu Ait Oussa. Cette province est classée troisième en termes de concentration de nomades au Maroc avec 13,8% derrière Tinghir 21.5% et Midelt 20,3%¹³.

La production pastorale n'évolue plus dans le cadre de la tribu et les relations sociales de parenté. Les éleveurs nomades suivent une logique opportuniste dans leurs déplacements. Chacun suit une stratégie individuelle, même si parfois il mobilise la solidarité tribale dans le cas de confrontation. La stratégie de mobilités des pasteurs est nouvelle. Nous sommes en présence d'un modèle de pastoralisme avec des nouveaux problèmes de gestion de ressources naturelles et aussi des risques nouveaux

¹³ Haut-commissariat au plan, La population nomade au Maroc d'après les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014

(Breuer, 2011)¹⁴. Désormais, les éleveurs nomades sont intégrés dans un système de relations humaines plus complexe avec la population des régions d'accueil.

Les changements survenus dans le pastoralisme, par tout dans le monde, nous invitent à redéfinir le pastoralisme. La définition classique de pastoralisme comme « un mode d'élevage extensif pratiqué par des peuples nomades et fondé sur l'exploitation de la végétation naturelle » et, par extension, les sciences et techniques y affairant¹⁵, ne traduit plus la réalité des différents enjeux dans les espaces pastoraux. C. Mounet et O. Turquin proposent un autre terme « pastoralité »¹⁶

2. Concurrence d'accès aux ressources

Les déplacements des éleveurs nomades sahariens dans la région de Souss provoquent la dégradation des pâturages, des terres cultivables, des points d'eau, des ressources forestières ... Ainsi une situation conflictuelle et concurrentielle domine les rapports entre les éleveurs nomades et la population villageoise et montagnarde de Souss (et les régions de Doukkala-Abda et Chaouia-Ouardigha), notamment ces dernières années. Les débuts réels des confrontations fréquentes et leur propagation remontent aux 2009-2010, à cette date, la région de Souss connut une année pluviale exceptionnelle comparée aux années de sécheresses précédentes. Elle a attiré un nombre important d'éleveurs nomades venus du Sud et de l'Est marocain. Depuis, la région de Souss est devenue terre de destination des nomades chaque année (généralement entre décembre et avril). Cette mobilité provoque à chaque fois des tensions. Auparavant, il y avait, de temps en temps, des disputes, mais elles restaient très isolées. Aujourd'hui ces tensions sont devenues plus violentes et récurrentes ; notamment avec les irrégularités des précipitations dans le Sahara et dans la région de Souss, ces dernières années.

Depuis cinq, chaque année, sans acception, des confrontations violentes s'étendent dans différentes régions de Souss. Les dernières en

¹⁴ Breuer, I., « Espaces mobiles et moyens d'existence à la « périphérie mondialisée » du Maroc », *L'Information géographique* /1 (Vol. 75), 2011, pp. 53-70.

¹⁵ Mounet, C., O., Turquin, « Espaces et acteurs pastoraux : entre pastoralisme(s) et pastoralité(s) », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, 102-2, [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/rga/2462> consulté le 12 juin 2020.

¹⁶ C. Mounet et O. Turquin désignent par pastoralité « le caractère et l'essence de ce qui est pastoral », c'est-à-dire « l'ensemble des valeurs et des caractéristiques, réelles ou supposées, de ce qui est pastoral, et incarné par les acteurs pastoraux » à l'instar de ce qu'évoque la ruralité pour le rural, l'urbanité pour l'urbain ou la naturalité pour le naturel... » (Mounet et Turquin 2014)

date, se sont survenues au début de la crise sanitaire de Covid 19, des bergers nomades ont profité de confinement de la population pour mener leurs troupeaux de moutons dans les terres agricoles et pénétrer dans des villages agressant les villageois qui tentaient de s'opposer à leur action.

Les éleveurs nomades considèrent qu'ils ont le droit de faire paître leur bétail dans le Souss (et ailleurs) en raison de la sécheresse qui frappe leur région d'origine¹⁷. Pour eux la terre doit être ouverte aux transhumances comme elle était durant des siècles auparavant. Or dans la région de Souss, les terrains de parcours traditionnels ont été défrichés et mis en culture et dans le milieu montagnard s'est développé des plantations de figue de barbarie (cactus), de l'arganier et des amandiers. La superficie pastorale s'est réduite plus en plus. Le Plan Maroc Vert¹⁸ et les règlements de protections forestiers notamment des forêts d'Arganier¹⁹ sont des exemples de limitation draconienne par l'État des parcours et des terrains de transhumances pastoraux. Dans le passé, les éleveurs utilisaient des ressources en propriété commune en accord avec les groupes tribaux locaux, or le nouveau contexte est dominé par des propriétés privées, et même lorsque la terre est collective, elle est une terre fermée. Si dans la région d'origine (Sahara) le pastoralisme est fondé sur des pâturages ouverts en « libre accès », dans le Souss nous sommes dans une plaine avec des terres agricoles et des terrains forestiers fermés. Dans certains endroits nous trouvons les terres de prairies et de pâturages naturels utilisés pour le pacage et l'alimentation animale. Ces pâturages sont exploités par la communauté villageoise qui pratique l'agropastoralisme et refuse de les partager avec les nomades.

Au Souss, les terrains de parcours sont propriété collective des communautés villageoises (en dehors des terres privées et domaniales) et de ce fait, ils sont gérés souvent selon le droit coutumier, c'est-à-dire une gestion coutumière et collective des parcours. En cas de conflit, la mobilisation s'opère d'une manière collective pour défendre le territoire. La tribu, les associations de villageois, des élus locaux et des militants (citadins) associatifs se dressent contre ce qu'ils qualifient de « mafia pastorale (*mafia ar-raay*) » pour désigner les éleveurs nomades.

L'un des facteurs principaux de ce climat de tension est la transformation de système d'exploitation des agriculteurs, d'une part, et

¹⁷ Même durant la saison de la pluie les éleveurs nomades sont confrontés à la disparition rapide de l'herbe au Sahara, et ils sont contraints de chercher d'autres pâturages au Souss.

¹⁸ En 2008, le Maroc a adopté le Plan Maroc Vert. Il a pour objectif de faire de l'agriculture un des moteurs de croissance de l'économie nationale.

¹⁹ L'arganier domine plus de 63% de la superficie forestière de la région de Souss Massa avec environ 730.127 ha.

des éleveurs nomades d'autre part. Les uns et les autres ont passé d'un système extensif de culture et d'élevage à un système intensif. L'introduction d'une économie de rente pour l'agriculture et l'élevage a fait pression sur les ressources déjà fragiles augmentant les risques de confrontation²⁰. Le « plan Maroc vert » et les programmes de développements de l'agriculture initiés par l'État, les institutions internationales et les ONG dans le Souss ont favorisé l'expansion de la plantation de cactus et de l'arganier. L'anthropologue Turner Bertram, dans son article²¹ sur le même problématique étudié ici, intègre le rôle des organisations internationales de développement dans les conflits entre pasteurs et agricultures dans la région de Souss. Il s'agit de divers acteurs transnationaux représentés par les puissantes organisations donatrices dans la région de Souss telle que : la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Union européenne (UE), l'Unesco, la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), l'Agence américaine pour le développement international (USAID), Oxfam Canada et l'Agence française de développement (AFD).

Des terres collectives ou privées ont été défrichées dans le cadre de ces programmes qui visent à développer, à aider et à encourager les paysans à plus de rentabilité. Or cette extension des zones cultivées a réduit les terres de pâturage. Elle a entravé aussi le passage des bétails des nomades. La nouvelle politique de plantation massive de figue de barbarie dans certaines régions (ex. Ait Baamrân) a modifié le système agrosylvopastoraux²². Le développement des nouvelles pratiques et mode d'exploitation et de propriétés ont restreint fortement l'accès aux ressources pour les éleveurs nomades qui dépendent de cet espace pour leur bétail. Les espaces de nomadisme sont devenus hermétiques avec une tendance à les privatiser.

Par ailleurs, le passage de mode de productions pastorales de subsistance à une production marchande a exacerbé les conflits sociaux. Dans le passé, la production pastorale traditionnelle était orientée vers la satisfaction des besoins de subsistance. Elle était caractérisée par l'extrême précarité des

²⁰ Akesbi N., D., Benatya D., N., El Aoufi, *L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation*. Rabat (Maroc) : Economie Critiquen, Rabat, 2008.

²¹ Turner, B., « Social Lines of Conflict between Pastoralism and Agriculture in the Souss », in Gertel, J., Breuer, I. (Hrsg.), *Pastoral Morocco. Globalizing Scapes of Mobility and Insecurity*, Wiesbaden, 2007, pp. 193-210.

²² Mourou, M., A., Adam, C., Clothilde, M., Aderghal, M., Vaillant, L., Benalay L., B., Romagny, 2018, « Figuier de barbarie ou arganier ? Nouvelles mutations des systèmes agrosylvopastoraux dans une vallée de la montagne des Ait Baamrane (Maroc) », *Revue de géographie alpine*, 106-3 [En ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/rga/4806>. Consulté le 01 mai 2019

conditions de production. Cependant, actuellement une catégorie d'éleveurs s'inscrit dans une production mercantile qui a pour objectif l'approvisionnement en viande des zones urbaines. Une exploitation excessive qui ne peut que conduire qu'à la conformation. La pénétration des rapports marchands dans la production pastorale nécessite des troupeaux aux dimensions importantes et l'emploi d'une main-d'œuvre salariée. Les troupeaux sont surdimensionnés, et les moyens en hommes et logistiques (voitures tout terrain et camions) ont permis une mobilité rapide et une occupation massive de la surface de pâture affectant la couverture du sol et modifiant la composition de la végétation. Les propriétaires de bétail cherchent avant tout le gain, le profil et la rentabilité financière sans prendre en compte la réalité écologique environnementale, ni le respect de la propriété privée et les biens d'autrui. Le pastoralisme était toujours considéré comme ennemie de l'environnement, avec le pastoralisme intensif le problème n'a fait que s'aggraver. Ce mode de production pastorale qui s'est propagé ces dernières décennies au Sahara était entamé auparavant dans le pastoralisme sahélien comme l'a observé A. Bourgeot²³. Mohamed Mahdi a étudié cette dimension mercantilisme dans la société de notre étude²⁴.

Le nomadisme est en pleine transformation par la forme de mobilité et le mode de production. Une autre dimension de cette production consiste à l'intégration des éleveurs dans une économie nationale plus large, le cheptel est destiné à un marché hors des zones sahariennes. Les éleveurs, auparavant habitués à une économie de subsistance, sont maintenant des producteurs de bétail pour le marché national. Il est à noter que tous les éleveurs sahariens ne sont pas dans une logique mercantile, loin de là, certains éleveurs sont dans une situation de survie.

La mobilité pastorale vers la région de Souss coïncide avec la saison de la récolte et par conséquent, le cheptel ovin, caprin et camelin, en grand nombre, dégradent les récoltes des paysans en céréales et arbres fruitiers (les forêts d'arganiers, les amandiers, la culture de la figue de barbarie, apiculture), privant ainsi les paysans de leur seule ressource de revenus annuelle. Les terres agricoles des villages sont régulièrement envahies par des troupeaux de moutons et de dromadaires détruisant une année de labeur.

²³ Bourgeot, A., « Production pastorale et pénétration capitaliste : anthropologie ou sociologie ? », *Revue Tiers Monde*, 1982, pp. 345-366

²⁴ Mahdi, M., *Pastoralisme nomade au Sahara. Mercantilisme, survie et hédonisme*, Publications du Centre des études sahariennes, Rabat, 2014,

La rareté des ressources naturelles doit être associée à la notion de la vulnérabilité des nomades d'une part et des villageois d'autre part (Bonnet, 2013). Cette prise en compte de la vulnérabilité de ces deux catégories de populations est nécessaire pour comprendre les origines des tensions. L'adaptation à la rareté des ressources naturelles est plus difficile pour les gens vivant dans une situation précaire. Le lien social est rompu en raison de la concurrence autour des ressources disponibles dans une situation de précarité des deux groupes en conflits. La pénurie des ressources naturelles pastorales et agricoles est vectrice d'appauvrissement qui fragilise le lien social par l'instauration d'un rapport concurrentiel. Dans leur livre Mearns Robin et Norton Andrew mettent en exergue le lien entre la dimension sociale et le changement climatique. Les conditions environnementales sont un facteur de conflit, mais les facteurs socioéconomiques sont à prendre en compte. Les conflits reflètent l'incapacité des institutions à répondre à la vulnérabilité de cette population en proposant des réponses sur le terrain et surtout de résoudre le problème une fois déclenché. En somme, les conditions climatiques accentuent la vulnérabilité sociale des deux groupes et créent une atmosphère propice aux conflits, sans négliger d'autres facteurs tenant aux changements structurels de l'agriculture et de l'élevage.

3. Tensions et conflits sociaux

Les conflits peuvent aller de la simple dispute entre deux individus aux violences physiques entre groupes organisés. Les provinces de Tiznit, de Chtouka Ait Baha et de Taroudant sont les plus touchées par ce cycle de conflits entre éleveurs nomades sahariens et la population locale. Soulignons que le terme de conflit recouvre ici plusieurs types d'interactions : les coups et blessures, les controverses, les intimidations, les disputes, les expulsions, les enlèvements, les menaces, les agressions physiques, les raids sur le bétail, les vols, les insultes, les jets de pierre, la décimation de troupeaux, la destruction des champs de culture et des points d'eau, la haine, le mépris, la stigmatisation (propos à connotations « ethnique »), ... etc. Depuis le début des conflits, deux personnes ont trouvé la mort des deux parties. Les querelles violentes opposent des individus ou un groupe d'individus et parfois se transforment en une vraie « bataille rangée » entre deux groupes employant des armes blanches, des bâtons, des lance-pierres, des engins motorisés, des véhicules ...

Chaque année, de nouvelles formes de violence émergent. Au mois de juillet 2019, dans la région de Berchid (Arbât ben Said), les paysans ont mis le feu à leurs propres champs après la récolte saisonnière des céréales

afin d'éloigner les éleveurs venus du Sahara de faire paître leurs troupeaux : certains ont versé des produits toxiques pour décimer le bétail. Au Sous, les paysans enferment et empoisonnent les réserves d'eau (*matfia*) pour priver les nomades de cette source vitale et les pousser à quitter la région. Ces moyens de destruction de ressources par les propriétaires eux-mêmes est nouveau. Des manifestations et sit-in, organisés par des associations de Sous, se sont multipliés à partir de l'année 2018. Nous avons constaté une nouvelle forme de protestation dans la région de Chtouka Ait Baha et la région de Tiznit, où les écoliers ont fait grève pour protester avec leurs parents face « aux agressions » des nomades²⁵.

Le mode de nomadisme traditionnel a changé, et avec lui les rapports entre populations. Les villageois de Sous constatent qu'ils ne sont plus en face de même catégorie d'éleveurs nomades d'antan. Dans le passé ces derniers étaient composés de familles qui vivaient d'une économie pastorale de subsistance. Ils cherchaient des pâturages pour leurs troupeaux tout en respectant les zones de culture et les points d'eau en accord avec la population locale ; cependant aujourd'hui, les bergers sont généralement des ouvriers qui travaillent pour le compte de grands propriétaires et qui arrivent avec un nombre important d'animaux et épuisent les ressources naturelles et ne respectent pas les zones de cultures. Ils sont des jeunes au service des entrepreneurs qui engraisent leur bétail (principalement ovins ou camelins) pour le marché et non des nomades vivants sur une économie pastorale de subsistance comme auparavant.

La différence de comportements des anciens par rapport aux jeunes est souvent mise en avant pour expliquer les causes des confrontations. Dans le mode de nomadisme pastoral traditionnel, le berger acquis de connaissances techniques grâce à un long apprentissage. Un bon berger doit bien connaître ses bêtes, leurs habitudes et leurs comportements. Le berger est envoyé avec le troupeau familial aux pâturages éloignés des campements (*zib*) durant une longue période²⁶. Il était suffisamment qualifié pour prendre en charge le troupeau.

La jeune génération de berges n'est plus dans la même logique que l'ancienne dans ses rapports avec les agriculteurs, les terrains et l'espace de pâturage. Leur but est de faire paître le cheptel sous leur gardiennage sans prendre en considération les biens de la population locale. D'ailleurs, dans leur majorité, ces jeunes sont loin d'incarner la continuité de la tradition

²⁵ La fédération nationale de l'enseignement à Tiznit a protesté, dans une déclaration (mars 2019), en invoquant l'arrêt des cours dans les institutions de l'enseignement à Arbba't Sahel, en raison de « attaques des bandes des nomades » (issabat arruhal).

²⁶ Le berger mène la partie non laitière du troupeau

des bergers d'antan dans leur savoir et savoir-faire. L'individualisation des métiers fait aussi que le pastoralisme ne se déroule plus dans le cadre traditionnel de la tribu. Le berger nomade ne fait pas partie d'un groupe social reconnu et identifié comme telle, mais un inconnu qui fait son métier (job) et agit dans le cadre d'un travail salarial au service d'un entrepreneur en ville. C'est une main d'œuvre extérieure temporaire.

Le berger n'inscrit ~~est~~ pas son activité dans la durée et dans la construction des liens sociaux avec son entourage et dans le respect d'autrui pour pouvoir revenir chaque année. Il sait que son travail est temporaire et qu'il changera d'employeur et de lieu chaque année et peut être même de métier. Les bergers sont en majorité jeunes, célibataires et vivent dans des conditions précaires isolées de tout ; ce qui les rend agressifs au premier contact avec la population locale. Ils sont aussi stigmatisés par cette population.

La rupture de dialogue et les malentendus et les confrontations ces dernières années ont creusé un fossé entre les deux communautés, une méfiance s'est transformée à en un sentiment d'hostilité. La confiance mutuelle est brisée et chacun voit dans l'autre un adversaire potentiel. Le lien social qui unit la population paysanne de Souss et les nomades est rompu.

La mobilité rapide de cheptel et l'émergence des grands entrepreneurs dans le secteur de l'élevage massif avec des grands moyens logistiques et humains a transformé la nature de la transhumance pastorale au Sahara avec ses conséquences sur les rapports sociaux. En plus, ces entrepreneurs sont en général des notables, des hommes d'affaires puissants, des parlementaires et des hommes influents. Les autorités locales n'interviennent pas immédiatement lors des incidents qui opposent les deux parties dans la région de Souss. Les habitants, les associations, les acteurs locaux, les sections locales de partis politiques au Souss dénonçaient l'impunité dont bénéficient les éleveurs nomades. Les élus des communes concernées mettent à l'ordre de jours de leurs assemblées le problème des éleveurs nomades et font recours aux autorités compétentes pour l'inciter à intervenir en urgence contre les propriétaires de bétails. Certains élus et présidents de conseils communaux, comme le cas de président de la commune rurale de Arba'at Sahel, sont allés jusqu'à présenter leur démission (en 2011) en signe de protestation face à la passivité de l'État. Les parlementaires de Souss, interpellaient à chaque

occasion le gouvernement sur les violences, les dégâts de surpâturage à l'hémicycle du parlement²⁷.

Nous rappelons que les tensions entre éleveurs nomades originaires du Sahara et la population locale se sont élargies au-delà de Souss vers le nord. Durant l'été des années 2018, 2019 et 2020 des confrontations se sont éclatées dans les régions de Doukala et Chaouia (les environs de Safi et de Settat). Dans le passé, et partout au Maroc après la récolte des cultures, les éleveurs nomades étaient autorisés à nourrir leur bétail sur les tiges des céréales restant en terre après la moisson (les chaumes). Une pratique bénéfique aussi pour les agriculteurs. Cependant, ces dernières années les agriculteurs empêchent les éleveurs d'accéder au champ. Cette interdiction d'accès provoque fréquemment une réaction violente de la part des éleveurs nomades qui se déplacent sur des longues distances durant la saison sèche pour profiter de ces champs après la récolte.

Nous avons observé que, contrairement au Souss, les protagonistes des violences dans la plaine de Chouia et Doukala finissent, de temps à autre, par se réconcilier en présence des représentants des autorités et des notables communautaires. Des compromis sont trouvés pour que les berges nomades fassent pâturer leurs troupeaux dans les champs après la moisson. Le fumier de mouton fertilise les champs des paysans, ainsi chacun trouve son compte. Ses paysans louent également leurs champs aux éleveurs nomades dans cette région.

Nous considérons que le cas des régions de Chouia et Doukala n'est pas de même ordre que celui de Souss. Dans cette dernière région, les éleveurs nomades arrivent avant la saison de moisson, ils détruisent l'agriculteur et les arbres fruitiers privant les habitants de leur récolte. En revanche dans le cas Chouia et Doukala, les nomades se déplacent après la période de la récolte.

4. L'instrumentalisation « ethnique » des tensions

Aujourd'hui, les tensions entre éleveurs nomades venant du Sahara et les villageois de Souss nourrissent des hostilités instrumentalisées par des acteurs à des fins ethnique, raciste et politique. Les agriculteurs, les villageois, les montagnards, voire des citadins de la région de Souss considèrent que leur territoire est « envahi » par des nomades (*irahalen-ijakan*), voyant leurs champs, points d'eaux et forêts dégradées.

Nous constatons de plus en plus l'intervention des sections locales des partis politiques et des syndicats de Souss au cours des tensions. Une

²⁷ Dans sa réponse le ministre de l'intérieur soupçonnait certains acteurs de l'instrumentalisation et la politisation des litiges entre éleveurs nomades et agriculteurs et appelle à l'apaisement.

situation qui démontre l'instrumentalisation des conflits par les partis politiques. Les éleveurs nomades aussi sont organisés en association pour défendre leur intérêt. Le président de « l'association de éleveurs du sud pour le développement et la coopération » dénonce l'intervention des partis politiques dans les querelles entre éleveurs nomades et paysans dans la région de Souss.

Depuis le début de conflits, des militants associatifs et politiques se sont accaparés de la question. À titre d'exemple, plusieurs manifestations se sont déroulées à l'échelle nationale²⁸ sans citer les dizaines de sit-in et manifestations dans différentes localités de Souss chaque année. Un rassemblement de soutien s'est déroulé même en France (Asnières-sur-Seine) en avril 2019 sous le slogan « Contre la mafia des pâturages, la politique d'expropriation des terres et la violence perpétrée à l'encontre des habitants ». Ces manifestations sont organisées par des associations issues de la région de Souss. Elles sont dans leur majorité regroupée au sein de la « la coordination Akal (terre) pour la défense du droit de la population à la terre et à la richesse. ». Le surpâturage n'est pas le seul problème soulevé par ces associations. L'expropriation des terres par l'Etat et les sociétés minières, les lois gérant les terres tribales collectives, la limitation des terres domaniales, en plus de l'introduction du sanglier, l'abrogation de la loi 113.13 du 27 Avril 2016 portant sur la transhumance pastorale, sont parmi les principales questions évoquées. Ils sont des questions à l'ordre de jour de chaque réunion et des communiqués de Akal ; la transhumance est un problème temporaire et secondaire comparé aux autres revendications.

Il est notoire de constater la présence au sein des manifestations des intellectuels et des militants de la cause amazighe. L'une des figures de proue de la mouvance amazigh, Ahmed Assid, a déclaré lors de sit-in organisé le 30 /10/2018 à Rabat que son but est de dénoncer, selon lui, les pratiques brutales, les violences et les abus commis à l'encontre des populations du Souss par des bergers nomades venus des régions du sud. Il a averti que les gens de Souss vont former des unités d'autodéfenses et porter leurs revendications sur la scène internationale si l'État ne prend pas des mesures urgentes contre les nomades. Il a comparé les « espaces pastorales », aménagés dans la région de Souss par le ministère de l'Agriculture en partenariat et avec le soutien des Émirats d'Arabie, de colonie des « Arabes » dans le pays Tamazgha²⁹. Dans les communiqués

²⁸ (28 octobre 2018 à Rabat - 25 novembre 2018 à Casa et 17 février 2019 à Rabat, 17 août 2019 à Agadir, 18 août 2019, Essaouira, 8 décembre 2019, Casablanca)

²⁹ Pour les militants amazighs (Berbères), les pays Tamazgha désigne l'Afrique du nord avant son « invasion » par les « Arabes »

de la coordination Akal, le terme de « La mafia de pastoralisme » (*mâfia raa'i*) est régulièrement employé pour qualifier les éleveurs nomades. Plus qu'une question de surpâturage, ces éleveurs sont considérés comme l'un des dispositifs de l'Etat pour contraindre la population à quitter sa terre : « La mafia de pastoralisme » (*mâfia raa'i*) se développe avec la complicité de l'Etat, voire ce dernier utilise ses éleveurs pour chasser les paysans de leur terre.»³⁰ Akal puise dans la rhétorique des militants radicaux Amazigh comme l'attestent les premières lignes de ce communiqué « Gloire aux martyrs et détenus de la cause de la terre et de l'identité, et pour la libération de notre peuple glorieux. Gloire aux enfants résistants de nos tribus amazighes qui défendent leurs terres et leur patrimoine amazigh authentique ». La politique de l'Etat à l'encontre de « la population autochtone » est sévèrement critiquée : « Cette politique [de l'Etat] qui se base sur différents moyens dont la falsification qui spolie la population autochtone de ses terres, sur la base de Dahirs (décrets) coloniaux qui nous renvoient à l'époque du Maréchal Lyautey et qui exploitent toutes les ressources, en plus de l'introduction de sangliers, des animaux sauvages et de reptiles dans des régions peuplées ainsi que le viol de l'espace de la population dans la région par les lobbys d'exploitation des pâturages qui y introduisent les troupeaux de dromadaires et de caprins, guidés par des personnes en 4/4 et munies de diverse armes et qui s'apparentent à des milices qui saccagent tout et détruisent les biens, les champs et les dépôts d'eaux. Ces mêmes milices volent les fruits de la semence et détruisent le patrimoine environnemental ainsi que les arganiers et les amandiers et menacent la population en usant des termes racistes et insolents »³¹.

Remarquons que les associations qui militent contre le surpâturage sont traversées par des mésententes et rivalités. Si tous les acteurs associatifs de Souss sont unanimes sur les thèmes : surpâturage des éleveurs nomades, introduction de sangliers, « spoliation » de la population autochtone de ses terres par l'État, limitation de la terre domaniale, ils sont en désaccord sur la loi 113 13 sur la transhumance promulguée en 2016³². Dans ces dernières déclarations Akal menace de recourir à l'ONU pour demander la protection des droits de la population « autochtone ». Une manière de faire la surenchère pour faire valoir leurs revendications auprès de l'Etat.

³⁰ Communiquée, coordination Akal, section Chtouka Ait Baha, 16/2/2020.

³¹ Pour la Coordination « Akal » de défense du droit de la population la terre et à la richesse. Casablanca, le 25/11/2018.

³² Loi relative à « la transhumance pastorale la gestion et l'aménagement des espaces pastoraux » (loi n° 113.13). Nous reviendrons sur cette loi.

Les militants d'Akal adoptent un discours plus virulent envers l'État et les éleveurs nomades (ou au moins contre une catégorie de ces éleveurs). Ses déclarations puisent dans la rhétorique des militants radicaux Amazigh. Les propos officiels (communiqué des presses, interviews, publications) employés dans à l'égard des nomades sont plus modérés comparés à ceux utilisés sur le terrain ou sur les réseaux sociaux. Ces derniers expriment des formes de discrimination et connotation politique : mafia, ru'at, sahraoua, séparatistes, Polisario, sauvages, mercenaires, bandes hors la loi, Arabes, criminels Les éleveurs nomades aussi utilisent des termes injurieux envers la population de Souss, le terme le plus récurrent est celui *shlûh*³³.

A chaque incident entre éleveurs nomades et paysans, les jeunes issus des deux parties inondent les réseaux sociaux par des propos haineux et discriminatoires. Nous avons relevé des messages écrits, sonores et des vidéos postés sur les réseaux sociaux ainsi que des commentaires qui reflètent le degré d'hostilité et d'animosité qui règnent ces dernières années. Les communiquées des associations militantes de Souss et les slogans lors des sit-in et manifestations expriment également une radicalisation dans le discours envers les éleveurs et les bergers nomades.

Des jeunes citadins, qui ne sont pas concernés directement ni par l'agriculture, ni le pastoralisme, interviennent dans le conflit en partant de considération purement politique, idéologique et ethnique (arabe /berbère). Le campus universitaire d'Agadir connaît des confrontations régulières entre étudiants de sensibilité Amazigh « mouvement culturel amazigh » et d'autres étudiants autoproclamés « étudiants sahraouis ». Les mêmes étudiants sont impliqués dans ces conflits pastoraux. L'identification des éleveurs à une identité culturelle arabe et politique sahraouie se greève sur cet antagonisme qui dépasse le cadre de la concurrence sur les ressources naturelles pour s'inscrire sur un registre politique et identitaire au sein de l'université. Les conflits sont devenus des enjeux de pouvoir local et reflètent d'autres registres politiques à partir du moment de leur instrumentalisation par la société civile. L'instrumentalisation des tensions pastorales par les militants politiques augmente l'escalade de la violence. En somme, les conflits pastoraux prennent, plus en plus, des dimensions identitaires graves.

Les éleveurs nomades sont identifiés comme « Arabes » envahissant la terre des autochtones amazighe avec la complicité de l'État voire d'autres pays arabes : « Il est devenu clair pour tous que le surpâturage n'est rien

³³ *shlûh* (sing. *shalb*) veut dire berbère, ce terme a une connotation péjorative pour la population arabophone.

d'autre qu'un mécanisme des divers et multiples mécanismes scandaleux que le Maghzen (État) a soigneusement utilisé avec le soutien de la mafia Pétrodollar pour réaliser son plan visant au déplacement forcé de la population autochtone pour anéantir les structures socioculturelles originales et historiques et de les remplacer par des colonies humaines »³⁴. Dans une autre déclaration, la même accusation est répétée contre l'État qui conspire avec les pays du Golfe à "inonder de vastes zones des terres du Souss avec des hordes de troupeaux de la mafia pastorale et les troupeaux des Émirats de pétrodollars sous prétexte de pastoralisme traditionnel"³⁵

La crise climatique, environnementale et géopolitique a créé les conditions favorables à l'émergence des conflits inter-groupes ; elle a impacté les rapports sociaux et les relations entre communautés et le lien social entre des citoyens du même pays.

Le conflit a pris des formes et manifestations diverses : sédentaires / nomades, agricultures/ éleveurs, Arabes/ Berbères, Marocains / Sahraouis, patriote / séparatistes, mais c'est n'est qu'une manifestation de problème réel qui dans la réalité trouve son origine dans des facteurs écologique et économique précités.

Les gens de Souss et les Sahraouis emploient respectivement des stéréotypes et des jugements de valeur pour représenter les uns et les autres dans les moments de tension. Les Sahraouis sont souvent perçus comme des « Arabes » « anarchiques », agressives, chouchoutées par l'Etat, séparatistes ... les Sahraouis de leur part désignent la population de Souss de « chlûh », adjectif péjoratif qui résume une altérité identitaire forte et un sentiment de supériorité « ethnique ».

Les relations entre les cultivateurs et les pasteurs revêtent des significations politiques et idéologiques par les acteurs souvent non concernés directement par le conflit. Des simples disputes sont instrumentalisées par certains acteurs politiques au nom des « autochtones amazigh » face aux « étrangers arabes ». Dans le discours de Akal, un amalgame associe é les éleveurs nomades aux projets des pays de Golf et au « pétrodollar arabe ».

Nous avons observé une forte action militante des associations des paysans de Souss et une présence accrue sur la scène médiatique ; par contre les éleveurs nomades sont presque absents des manifestations ou sit-in. Les associations fondées par certains éleveurs diffusent, de temps en

³⁴ Coordination Akal, section Chtouka Ait Baha, 14/12/2020. (en arabe)

³⁵ Coordination Akal, communiqué de presse 13/10/2019

temps, des communiqués pour dénoncer les agressions contre des berges, l'anéantissement de bétail ou l'interdiction des agents de pouvoir de faire paître leurs animaux. Présenter comme des agresseurs et stigmatisés par les médias, ils se replient sur eux-mêmes en adoptant un discours tribal et politique comme sahraoui vis-à-vis de leur adversaire et l'État pour défendre leurs intérêts. Comme la majorité sont de la tribu Ait Oussa, les membres de la tribu sont mobilisés sur plusieurs fronts au moment des tensions (déclarations, communiqués, réseaux sociaux, médiation...). Lorsque, une médiation est tentée, les notables tribaux sont appelés pour représenter les éleveurs.

Les vidéos, les textes et les photographies véhiculés par les réseaux sociaux et les articles de presse papier et électronique reflètent souvent des idées reçues et des stéréotypes sur les nomades. Nous estimons que les médias jouent un rôle dans l'alimentation des tensions entre les éleveurs et agriculteurs sur un fond ethnique, voire politique. Or nous savons que l'interprétation ethnique des conflits autour des pâturages est erronée. L'interprétation ethnique des conflits fonciers autour des pâturages n'est pas pertinente. La presse, les médias, certains spécialistes penchent facilement vers le clivage ethnique, linguistique, tribal et confessionnel pour expliquer des phénomènes complexes. L'anthropologue J.-L. Amselle³⁶ a déjà réfuté cette thèse dans ces multiples écrits concernant l'Afrique, terrain par excellence de cette interprétation ethnique des conflits.

Nous constatons que des conflits en lien avec les pâturages et la terre éclatent régulièrement entre des groupes partageant la même culture et identité ethnique voire appartenance lignagère tribale, familiale et généalogie. La région saharienne connaît ces dernières années des multiples tensions entre groupes tribaux voisins de même identité ethnique, culturelle et linguistique. Des conflits éclatent entre des fractions de mêmes tribus. Les tensions de type agriculteur /éleveur nomade constituent déjà une source majeure d'insécurité pour certains pays du Sahel en Afrique³⁷. Ils reflètent un conflit d'intérêt et compétition pour les

³⁶ Amselle, J.-L., E M'Bokolo, *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*, La Découverte, Paris, 1999.

³⁷ Bernus, S., « Relations entre nomades et sédentaires des confins sahariens méridionaux : essai d'interprétation dynamique », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 32, 1981, pp. 23-35

Afane, A., Gagnol, L., « Convoitises et conflits entre ressources pastorales et extractives au Nord-Niger. Verts pâturages et yellow cake chez les « hommes bleus » », *Afrique contemporaine*, 2014/1 (n° 249), 2014, pp. 53-68.

ressources pastorales même s'ils prennent parfois une coloration ethnique. La prise en compte des facteurs sociaux et économiques (voire politique) permet d'appréhender la question de conflit et leur gestion dans leur multiples dimension et facette. Cette grille de lecture socio-économique permet de réfuter les interprétations simplistes ou idéologiques d'ordre ethnique et culturel.

5. L'État : solution par la loi

L'arrivée des éleveurs nomades est devenue une préoccupation majeure pour l'Etat et les autorités locales dans la région de Souss. Si pour les villageois le souci réside dans la dégradation des ressources agricoles, forestières et pastorales, pour l'État la question est devenue sensible en raison des troubles apportées à l'ordre public et les conséquences sur la paix sociale et la coexistence entre communautés.

Face à l'urgence, l'État a promulgué en 2016 une loi relative à « la transhumance pastorale la gestion et l'aménagement des espaces pastoraux » (loi n° 113.13)³⁸. L'objectif de cette loi est de mettre « en place un cadre juridique spécifique et approprié » pour remédier à la situation critique des terrains de parcours causée par l'activité d'élevage extensif. Elle est la première loi dans l'histoire du Maroc qui vise à encadrer juridiquement la transhumance pastorale. Il est à noter que parmi les objectifs de ladite loi la définition des « sanctions et pénalités afin d'éviter tout conflit à travers la responsabilité des parties notamment l'État, les collectivités territoriales et les bénéficiaires » et définir « les instances et organes chargés de la transhumance pastorale notamment à travers la mise en place des structures spécifiques chargées de la gestion du phénomène et les conflits qui en découlent ».³⁹ L'État a reconnu les faits et les conséquences des pratiques pastorales sur les relations entre groupes : « la rareté et la dégradation continue des ressources pastorales dans les parcours traditionnels conjuguées à l'accroissement naturel des populations et les contraintes d'amélioration des conditions de vie et de développement de leurs activités ont accentué davantage le phénomène de transhumance des populations et de leur cheptel, ce qui a engendré dans certains cas des conflits sociaux importants, en plus des implications sur le

Dangbet, Z., *Des transhumants entre alliances et conflits, les Arabes du Batha (Tchad) : 1635-2012*, Thèse pour l'obtention du grade de Docteur d'Aix-Marseille Université, 2005

³⁸ Dahir n°1-16-53 du 27 avril 2016,

³⁹ Note de présentation de la loi n° 113.1, ministère de l'Agriculture et la Pêche maritime (Maroc), 2015

plan social économique et environnemental »⁴⁰. La loi a aussi défini des aires de nomadismes.

L'application de cette loi est conditionnée par un certain nombre de lois organiques, or, jusqu'à présent une seule loi organique de mise en application loi est approuvée par le gouvernement (mars 2018)⁴¹, il reste encore 17 lois qui n'ont pas encore vu le jour, ce qui rend la mise en œuvre de cette loi compliquée dans l'immédiat.

Au mois d'octobre 2018 le ministre de l'Agriculture a donné le coup d'envoi à la mise en place d'un espace pastoral⁴² dans la commune rurale El Maader (province de Tiznit, sud du Maroc) sur une superficie 2.000 hectares d'arbres fourragers. L'espace pastoral doit offrir les conditions d'accueil appropriées aux pasteurs nomades : installations sanitaires et électriques grâce à l'énergie solaire pour accueillir les pasteurs et leurs familles. Ce projet d'espace pastoral est financé conjointement par le ministère de l'Agriculture et le Qatar. Nous avons constaté sur le terrain que cet espace est presque vide, la région connaît depuis trois années successives la sécheresse. Sans compter que les associations, comme Akal, sont hostiles à ces projets et demandent leur implantations au Sahara dans les régions d'origine de éleveurs nomades pour les retenir dans leurs propres espaces de nomadisme et non dans « la terre de la population autochtone Amazigh ».

La loi sur la transhumance pastorale et les décisions de sa mise en œuvre démontrent que la transhumance est devenue une question cruciale par l'Etat qui multiplie les initiatives pour la maîtrise du phénomène, mais sans pour autant aboutir à un consensus des deux groupes : agriculteur de Sous et éleveur nomade. Les deux protagonistes de la question pastorale sont très réticents sinon catégoriquement opposés à cette loi. Les associations locales, comme celles regroupées au sein de la coordination d'Akal, sont contre cette loi. Les éleveurs nomades sont également opposés à une loi qui impose des contraintes à leur déplacement. Comment donc

⁴⁰ Loi sur la Transhumance Pastorale la Gestion et l'Aménagement des Espaces Pastoraux, p. 1

⁴¹ Décret n° 2.18.77 portant création, aménagement et gestion des zones pastorales, et ce, dans le cadre de la mise en place des dispositions de la loi n° 113.13 relatives à la transhumance pastorale, la gestion et l'aménagement des espaces pastoraux. (Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des eaux et forêts)

⁴² Décret n° 2.18.77 portant création, aménagement et gestion des zones pastorales, et ce, dans le cadre de la mise en place des dispositions de la loi n° 113.13 relatives à la transhumance pastorale, la gestion et l'aménagement des espaces pastoraux. (Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des eaux et forêts)

l'État va arriver à résoudre l'un des problèmes pour lequel cette loi a été décrétée à savoir les conflits sociaux entre éleveurs et paysans ?

Nous savons que les projets de développement menés par l'État, les collectivités territoriales, les entrepreneurs et les opérateurs économiques dans le domaine de l'agriculture sont des obstacles à la mobilité des éleveurs nomades. Les terrains sont privatisés ou étatisés et les champs d'agriculture sont étendus à l'espace pastoral rendant l'accès ou le passage de bétail impossible pour les pasteurs. Ils ne peuvent plus emprunter les itinéraires de transhumance traditionnelle sans empiéter sur les terrains de culture ou les forêts protégées ou les propriétés privées des agricultures. Les couloirs de transhumance, les terrains de pâturage et les points d'eau sont devenus inaccessibles pour les éleveurs nomades. La loi est très ambitieuse car dans deux ou trois articles elle régleme les mouvements des troupeaux tenus à emprunter des couloirs de passage et des axes de mobilité. Mais la mise en œuvre de la loi reste problématique et montre la faiblesse de l'État.

La restriction de la mobilité des nomades par la loi démontre la volonté de réglementer un secteur par l'imposition de plus en plus de contrainte sur les activités pastorales sans offrir des alternatives qui permettent la pérennisation de cette activité pastorale pour des centaines de familles en aggravant leur vulnérabilité et leur précarité. Une situation qui favorise un climat de tension permanent, voire inévitable. Certes, l'État doit intervenir dans le cas de l'élevage massif des grands propriétaires de bétail, mais il y a un nombre important de petits et moyens éleveurs qui vivent de cette activité. Il doit aussi préserver les moyens de subsistance des petits paysans.

Les conflits entre éleveurs nomades et paysans agriculteurs sont aussi le résultat d'une mauvaise gestion de ces conflits par les autorités et un dysfonctionnement des institutions de la médiation. Dans le passé ces conflits étaient gérés dans le cadre des rapports entre tribus et confédération de tribus et par des pactes et des alliances et le droit coutumier. Les nomades remontent avec leur bétail à au Souss, notamment, durant les périodes de sécheresse ; et certains se sont même installés avec leur tente d'une manière définitive dans les villes et villages de Souss sans aucun problème. Les quartiers anciens à de la ville Agadir et sa banlieue sont le témoin de cette sédentarisation des nomades sahariens dans cette région comme le quartier des tentes (*hay lakhyam*) au cœur de la ville d'Agadir : quartiers nommés quartiers des Arabes (*hay Larab*) à Tikouine et Anza. Des familles de nomades sahariens ont été intégrées dans des villages de Souss depuis de générations et font même partie des communautés villageoises de la région.

L'étatisation des relations entre les groupes a remplacé les rapports directs entre ces groupes d'antan et même lorsque l'État essaye de laisser les groupes trouver une solution entre eux, ces derniers demandent l'intervention de l'État comme garant face au manque de confiance qui s'est instauré au fil du temps. La gouvernance traditionnelle des ressources naturelles collectives et les mécanismes traditionnels de gestion de conflit ne sont plus opérationnels, vu le déclin de liens sociaux et économiques entre les groupes. Les lefs comme alliance entre tribus ne sont qu'un lointain souvenir vu la décomposition des liens de la parenté. Les arrangements coutumiers ont été rompus.

Or le vide laissé par la disparition de ces mécanismes n'a pas été entièrement rempli par les institutions étatiques qui ne jouent pas ou peu leur rôle d'arbitrage vu le vide juridique et la crainte des conséquences. Les institutions étatiques dans leur intervention fonctionnent selon une logique gagnant/perdant, ce qui n'était pas le cas avant. Les jugements sont toujours tranchés à la faveur d'une partie ce qui ne résout pas le problème dans le fond, au contraire il ne peut que hausser les hostilités voire la contestation contre l'Etat, lui-même jugée impartiale à tort ou à raison.

Il est très étonnant de constater dans la loi sur la transhumance la volonté de l'État d'empêcher tout accord entre groupes sans son aval : « les groupes ethniques, propriétaire des terrains collectifs de parcours, peuvent, après approbation de l'autorité de tutelle, conclure entre elles des contrats de pâturage et de transhumance à l'effet de favoriser et de faciliter les échanges pastoraux entre les groupes ou de prévenir ou résoudre des conflits d'usage des parcours » (article 31)

La gestion de la crise par l'État est purement bureaucratique. La loi stipule des conditions pour l'obtention de fameuse autorisation qui nous paraît irréaliste dans l'état actuel choses : « La transhumance pastorale nécessite l'obtention par le propriétaire du troupeau d'une autorisation dénommée « autorisation de transhumance pastorale », délivrer à cet effet par l'Administration compétente ». (Article 24)

Ces mesures de la loi sont difficilement applicables sur le terrain. Tant que la demande sur les ressources pastorales est en augmentation les raisons de déclenchement, des conflits demeureront. Pour les éleveurs de la province d'Assa Zag, la mobilité des troupeaux à la recherche des pâturages dans la région de Souss est cruciale à la survie durant la saison sèche. Pour les simples familles d'éleveurs, comme pour les éleveurs entrepreneurs, qui ont investi dans un capital mobile et fragile, ils ne vont pas le regarder se décimer dans le désert. Ils vont chercher par tous les moyens de monter vers le nord pour assurer les pâturages à leur bétail. C'est la seule option

pour eux de garder leur capital. Il faut à un moment ou un autre revenir à des critères de légitimité mutuellement convenus entre les groupes sous la tutelle de l'État. La plupart des conflits à au Souss et dans la région de Doukala ont trouvé une issue grâce à des interventions non étatiques. Les chefs des tribus, les notables traditionnels, en plus des acteurs associatifs, étaient mobilisés dans le contexte de recherche de la paix. Malgré les situations de tensions, des mécanismes empêchent que les diverses situations conflictuelles se transforment en conflit permanent et hors contrôle.

Les lois ne suffisent pas, les protagonistes n'y adhèrent entièrement que lorsque chacun y trouve son compte. Avec cette nouvelle loi, le conflit changera de nature. Le conflit qui est pour l'instant entre populations est un conflit horizontal, avec l'intervention de l'État pour appliquer la loi, le conflit se double d'une dimension verticale. Les éleveurs se trouveront contraints par les agents dépositaires de loi de se soumettre aux règlements avec le risque d'une confrontation directe. La même chose peut se produire avec les agriculteurs.

Nous serons de plus en plus face à une escalade de violence et un cycle de conflits durant la saison sèche avec le passage du conflit d'une échelle locale à une échelle nationale. Ce ne sera plus des conflits circonscrits dans l'espace et le temps, mais des conflits entre un groupes avec une dimension politico-ethnique et l'État avec des implications complexes vu le contexte géopolitique de cette population dans le cadre de conflit du Sahara. Dans ce cas, les conflits pastoraux vont devenir par la force de chose des conflits politiques avec une dimension internationale de notre cas. Des simples querelles autour des champs se propagent vite et prennent une dimension collective et affaire d'ordre public, voire politique.

Conclusion

Les mutations de mode de production pastoral durant la deuxième moitié du vingtième siècle ont contribué au déclin du nomadisme traditionnel. Les nomades actuellement sont des éleveurs pastoraux (*kassâba*) engagés dans une logique entrepreneuriale et le passage de mode de productions pastorales de subsistance à une production marchande. Nous avons mis en exergue comment la transformation des systèmes de production agricole et pastorale et l'entrée en scène de nouveaux acteurs, ont changé les relations de coexistence et de coopération entre les nomades et les payants d'antan. La mobilité pastorale se déroule sur un territoire plus large provoquant une situation conflictuelle et concurrentielle entre les éleveurs nomades et la population villageoise agricole. Ces tensions

nourrissent des hostilités instrumentalisées par des acteurs à des fins « ethnique » et politique. Le problème de pastoralisme nomade fait partie d'un problème profond vécu par l'économie agricole en général dans les pays en voie de développement, et il interfère avec les contraintes environnementales, économiques et sociales. Le secteur ne peut pas rester sans une loi qui protège l'environnement et prend en compte la durabilité des pâturages en apportant un repos biologique aux végétaux et en contrôlant le grand nombre de cheptels. En même temps, la loi doit prendre en compte les contraintes, les conditions et les intérêts, à la fois, des petits éleveurs nomades et des agriculteurs. L'État doit concerter, sensibiliser et accompagner en permanences les branches précaires de deux catégories (éleveurs et paysans) toute en encadrant d'une manière vigoureuse la mobilité et les activités des grands propriétaires de cheptel qui sont en réalité des éleveurs- entrepreneurs. Par ailleurs, nous estimons que les conflits pastoraux s'inscrivent dans l'ordre de l'interaction avant qu'ils débouchent sur la violence qui est la manifestation d'une rupture. Après les actions violentes, les protagonistes entament un dialogue qui est l'occasion de conciliation. En d'autres termes, le conflit est aussi une forme de relation entre groupes sociaux aux intérêts matériels divergents.

Bibliographie

- Afane, A., Gagnol, L., « Convoitises et conflits entre ressources pastorales et extractives au Nord-Niger. Verts pâturages et yellow cake chez les « hommes bleus » », *Afrique contemporaine*, 2014/1 (n° 249), 2014, pp. 53-68.
- Akesbi N., D., Benatya D., N., El Aoufi, *L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation*. Rabat (Maroc) : Economie Critiquen, Rabat, 2008.
- Amselle, J.-L., E M'Bokolo, *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*, La Découverte, Paris, 1999.
- Ben Saad A., A. Bourbouze, « Les nouveaux visages du pastoralisme moderne du grand sud tunisien », 17, Lerin (ed.), *Pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysager et développement durable*, CIHEAM / AVECC / UNESCO, Montpellier, 2010, pp. 99-116.
- Bernus, S., « Relations entre nomades et sédentaires des confins sahariens méridionaux : essai d'interprétation dynamique », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 32, 1981, pp. 23-35

- Bonnet, B., « Vulnérabilité pastorale et politiques publiques de sécurisation de la mobilité pastorale au Sahel », *Mondes en développement*, n° 164), 2013, pp. 71-91
- Bonte, P., *Identités et changement socioculturel dans l'Ouest saharien (Sahara occidental, Mauritanie, Maroc)*, Karthala, Paris, 2017, p. 423
- Boubrik, R., *De la tente à la ville. La société sahraouie et la fin du nomadisme*, La Croisée des Chemins, Casablanca, 2017, 207
- Boubrik, R., (ed) *Tradition pastorales dans l'ouest saharien*, DTGSN, Rabat, 2014, 223 p.
- Bourbouze, A., « Pastoralisme au Maghreb : la révolution silencieuse », *Revue Fourrages*, 161, 161, 2000, p. 3-21
- Bourbouze, A., Gibon A., *Ressources individuelles ou ressources collectives ? L'impact du statut des ressources sur la gestion des systèmes d'élevage des régions du pourtour méditerranéen*. Rapport general, Symposium Systems of sheep and goat production, FEZ/EAAP, Bella (Italie), 1997, 20 p
- Bourbouze A. et El Aich A., « Gestion des parcours et des troupeaux en régions steppiques et réponse à l'aléa climatique », in *Livestock production and climatic uncertainty in the Mediterranean*, n° 94, 2000, pp. 307-319.
- Bourgeot, A., « Production pastorale et pénétration capitaliste : anthropologie ou sociologie ? », *Revue Tiers Monde*, 1982, pp. 345-366
- Breuer, I., « Espaces mobiles et moyens d'existence à la « périphérie mondialisée » du Maroc », *L'Information géographique* /1 (Vol. 75), 2011, pp. 53-70.
- Dangbet, Z., *Des transhumants entre alliances et conflits, les Arabes du Batha (Tchad) : 1635-2012*, Thèse pour l'obtention du grade de Docteur d'Aix-Marseille Université, 2005.
- Mahdi, M., *Pastoralisme nomade au Sahara. Mercantilisme, survie et hédonisme*, Publications du Centre des études sahariennes, Rabat, 2014, 77 p.
- Mearns, R., A., Norton, *Social Dimensions of Climate Change : Equity and Vulnerability in a Warming World*, : The World Bank, Washington DC, 2010, 346 p.
- Mounet, C., O., Turquin, « Espaces et acteurs pastoraux : entre pastoralisme(s) et pastoralité(s) », *Journal of Alpine Research | Revue*

- de géographie alpine*, 102-2, [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/rga/2462> consulté le 12 juin 2020.
- Mourou, M., A., Adam, C., Clothilde, M., Aderghal, M., Vaillant, L., Benalayat L., B., Romagny, 2018, « Figuier de barbarie ou arganier ? Nouvelles mutations des systèmes agrosylvopastoraux dans une vallée de la montagne des Aït Baamrane (Maroc) », *Revue de géographie alpine*, 106-3 [En ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/rga/4806>. Consulté le 01 mai 2019
- Rachik, H., *Comment rester nomade*, Afrique Orient, Casablanca, 2000, 175 p.
- Skounti, A., *Le sang et le sol. Nomadisme et sédentarisation au Maroc. les Ayt Merghad du Haut-Atlas oriental*, Institut Royal de la Culture Amazighe, Rabat, 2012, 308 p.
- Turner, B., « Social Lines of Conflict between Pastoralism and Agriculture in the Souss », in Gertel, J., Breuer, I. (Hrsg.), *Pastoral Morocco. Globalizing Scapes of Mobility and Insecurity*, Wiesbaden, 2007, pp. 193-210.